

UNIVERSITÉ, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET EMPLOI

Le chômage est un cancer qui ronge le tissu social de la France. Aussi est-il normal que l'emploi soit au cœur des préoccupations du gouvernement et que ce dernier engage une réflexion approfondie sur le rapport entre emploi et formation. Pour autant, il ne faudrait pas qu'une réflexion simpliste conduisît à terme à une régression culturelle qui entraînerait inmanquablement le déclin du pays. Il convient de distinguer clairement les différents niveaux de formation et le type d'insertion professionnelle où ils mènent.

L'apprentissage dès 14 ou 15 ans est une excellente mesure à développer. C'est un gaspillage pour tout le monde (y compris pour le jeune en question) de vouloir imposer des études à quelqu'un qui, **au moment considéré**, n'en voit pas l'utilité. On n'obtient rien sans **motivation**. L'absence de motivation est un facteur majeur d'échec. D'autre part, certains métiers exigent une formation manuelle transmise par l'exemple, pour laquelle on est plus réceptif à 14 ou 15 ans qu'à 18 ou 20 : l'apprentissage est plus difficile pour un citoyen majeur, surtout si on lui a donné un diplôme dévalué (l'actuel baccalauréat) qui lui fait croire, au détriment de tous y compris de lui-même, qu'il a les aptitudes pour des études longues et difficiles. Le bac actuel, dénaturé par l'objectif démagogique de 80 % d'une classe d'âge, ne garantit plus les bases nécessaires pour l'enseignement universitaire et même pour bon nombre de formations supérieures non universitaires. Le préalable à toute évolution de l'enseignement supérieur est une réforme du baccalauréat pour qu'il puisse redevenir le premier diplôme de l'enseignement supérieur. Ou bien il faut prendre acte du fait qu'il ne l'est plus et définir de nouvelles modalités d'accès au supérieur filière par filière.

Les bac-pros ont une finalité professionnelle précise et immédiate ; ils ne préparent pas à une formation universitaire longue et ne devraient donc pas donner accès à n'importe quelle filière de l'enseignement supérieur. La démagogie actuelle est source d'échecs et de gaspillages : tout le monde sait que le taux de réussite des titulaires d'un bac-pro dans une filière universitaire longue tend vers zéro et qu'il est faible ou très faible en BTS ou en IUT. Toute formation suppose des aptitudes et des pré-requis. Une orientation est nécessaire à l'entrée de l'université pour informer les étudiants sur la réalité de la formation envisagée, sur ses perspectives... et sur les taux d'échec de ceux qui s'engagent dans une filière sans avoir les aptitudes requises (donner le taux de réussite par filière en fonction du baccalauréat et le taux de placement pour les filières professionnelles). Cette orientation, puisque toute sélection à l'entrée de l'université semble politiquement inconcevable dans le contexte français actuel, devrait être fortement incitative : après examen du dossier et éventuellement des tests de niveau, voire un entretien (une telle procédure supposerait des moyens administratifs et pédagogiques à intégrer dans les charges statutaires d'enseignement), un avis serait donné à l'étudiant. Ce dernier pourrait ne pas tenir compte d'un avis négatif ; mais, en ce cas, il devrait faire la preuve, par ses résultats, de la pertinence de son choix. En clair, en cas d'échec au bout du premier semestre, la filière déconseillée lui serait fermée, mais une réorientation serait possible. Le cas échéant, on devrait pouvoir imposer un rattrapage ou une mise à niveau (année zéro...) avant l'inscription dans une filière, particulièrement dans une filière longue et les bourses, réévaluées, devraient être attribuées au mérite pour permettre de faire des études à tous ceux qui en ont les capacités, quelle que soit leur origine sociale. Mais, pour ceux qui n'ont pas au sortir du lycée les aptitudes requises, la formation continue doit être la seconde chance offerte au moment où, enrichis par leur expérience professionnelle, ils seront **motivés** pour reprendre des études : la formation continue doit jouer un rôle fondamental dans l'adaptation aux conditions nouvelles et la promotion sociale des individus. Pour nous, l'un des problèmes majeurs est la mise en place négociée avec les partenaires sociaux d'une véritable deuxième chance par une meilleure organisation de la formation continue et le « socle commun » de la réforme Fillon devrait donner les bases nécessaires à une reprise d'études en formation continue au moment où l'intéressé est vraiment motivé.

Tout enseignement supérieur n'est pas nécessairement universitaire. C'est là un point fondamental car, à tout confondre, on risque de tout dégrader. Les formations professionnelles

doivent être conçues en liaison étroite avec les professions par des discussions au coup par coup (et non par une définition nationale globale). Dans ce domaine, il y a carence de la Direction (maintenant Générale) des Enseignements Supérieurs qui n'a pas tenu suffisamment compte des avis de la MSTP et qui aurait dû vérifier, avant de délivrer l'habilitation, la professionnalisation des enseignements (avec l'intervention de vrais professionnels et non de chômeurs ; il faut favoriser les demi-postes de PAST... et revaloriser les heures complémentaires) et la réalité des débouchés. Pour prendre un exemple, bien des licences ou masters à option documentation ou information ne correspondent ni aux débouchés offerts ni aux attentes de la profession. Peut-être faut-il aussi reprendre globalement le problème de véritables filières technologiques (avec des expérimentations menées avec les professions ?) et valoriser socialement les formations professionnelles (tout métier, même manuel, doit offrir des perspectives de progression aux meilleurs : le mérite, quel que soit le métier, doit être récompensé).

- Les formations professionnelles courtes (BTS, IUT) sont globalement une réussite et correspondent à un réel besoin de l'économie ; elles devraient être développées et améliorées en concertation avec le monde professionnel, mais elles sont maintenant fragilisées voire déstabilisées par l'architecture du LMD (= 3-5-8) qui estompe les formations en deux ans.

- Pour les formations professionnelles plus longues (écoles et grandes écoles), il est souhaitable que, sans rien perdre de leur caractère professionnel, elles s'ouvrent sinon à la recherche, du moins à l'esprit de recherche car l'innovation (base d'une « économie de la connaissance ») est liée à la recherche. Il faudrait donc multiplier les liens institutionnels (par conventions) des écoles avec certains laboratoires de recherche (grands organismes et universités). Mais le doctorat ne saurait être délivré sans une habilitation conjointe avec une université. De même que les universités ne sauraient délivrer des diplômes professionnels sans la participation des professionnels concernés, de même le doctorat ne devrait pas être délivré sans l'intervention des professeurs d'université et des HdR dont c'est la spécificité. Dans certains domaines comme la gestion il ne faudrait pas créer de concurrence déloyale et, à type de formation comparable les moyens financiers et en personnel, y compris IATOS, devraient être égaux. Il faut, après expertise de qualité, augmenter sensiblement les moyens pour les filières professionnelles des universités.

- Pour les formations professionnelles longues des universités (IUP, masters professionnels...ou formations en soi professionnalisantes comme dans le secteur de la santé), les universités ne doivent pas perdre de vue cette fonction. Ainsi, en odontologie, on forme des chirurgiens dentistes et donc des praticiens ; l'évolution des études, qui a parfois développé les enseignements théoriques au détriment des formations pratiques, rend plus difficile l'insertion des diplômés dans la profession (attente parfois de plusieurs années). Là où elle est déjà professionnalisée, l'université ne doit pas affaiblir sa professionnalisation. Elle doit aussi, dans d'autres secteurs, multiplier et approfondir ses liens avec le monde professionnel et envisager non seulement des stages, mais dans certains cas des formations en alternance ; ces formations doivent être créées par négociation contractuelle avec les branches professionnelles (ce devrait être une des tâches des présidents d'université et de leur Conférence). Dans la mesure où la technologie et les réalités économiques évoluent très rapidement, il est nécessaire que ces formations s'appuient sur une culture scientifique, linguistique, juridique ou littéraire de haut niveau (ce sont ces bases qui faciliteront les adaptations ultérieures), donc des licences générales de valeur, avant la professionnalisation du second cycle.

Sur ce point, il faut dénoncer les aberrations du système actuel qui, depuis la réforme Bayrou confirmée par les suivantes, permet d'obtenir une licence par compensation, sans avoir la moyenne dans les unités de valeur qui constituent le cœur du diplôme (par exemple, une licence d'espagnol obtenue grâce aux unités d'enseignement libres, sans la moyenne aux modules d'espagnol !) et la démagogie dans l'attribution des habilitations : pour des raisons de basse politique, on a admis presque n'importe quoi, sans vérifier réellement l'architecture des diplômes et le contrôle des connaissances (ex. le plus flagrant, les langues vivantes en master), et parfois sous des intitulés que même des étudiants français ont du mal à comprendre (où est la « lisibilité » ? sous prétexte de simplification, la réforme a accru la complexité et, dans certains cas, rendu plus difficiles les collaborations multidisciplinaires !). Qui se retrouve dans les spécialités et les options de master ?

Par souci de simplification administrative (réduire le nombre des diplômes), on en a accru la complexité au point de les rendre totalement illisibles alors que les intitulés des anciens DEA ou DESS étaient parfaitement clairs. En lettres et sciences humaines, il faut multiplier, en liaison avec les professions, les masters appliqués (et donc professionnalisés).

Une telle évolution suppose la prise en compte dans le service statutaire d'enseignement des responsabilités nouvelles engendrées par ces formations (décharges de cours pour l'encadrement et l'organisation des stages...) et des moyens financiers et en personnels IATOS décents : un étudiant dans ces filières doit avoir autant de moyens que dans une école. Peut-être même faut-il songer à développer un corps d'ingénieurs d'études dont la fonction serait précisément d'organiser les enseignements professionnels et d'être les interfaces avec les professions. On pourrait citer le cas d'un MdC de philosophie engagé en formation continue à qui l'on a proposé au bout de quelques années... de renoncer à tout enseignement et à toute recherche (que resterait-il de l'enseignant chercheur ?) pour ne plus s'occuper que de l'organisation des stages, des filières, de la valorisation des acquis professionnels... Ces fonctions correspondraient parfaitement à un corps d'ingénieurs d'études dans lequel pourraient passer certains universitaires qui ne souhaitent plus faire de recherche. Mais tout universitaire digne de ce nom doit être et demeurer un enseignant chercheur évalué à ce double titre par le CNU, seule instance juridiquement habilitée pour cela. D'autre part, une juste rémunération des stages devrait permettre aux étudiants d'éviter les petits boulots, financièrement nécessaires, mais qui perturbent leur formation.

- Les masters de recherche (orientés vers le doctorat) sont aussi professionnels dans la mesure où ils préparent au métier de chercheur (du privé ou du public) ou d'enseignant chercheur. Une entreprise qui veut innover, doit avoir, à côté de cadres formés par les écoles, un certain nombre de cadres formés par la recherche (master et doctorat). Ces titres doivent donc trouver toute leur place dans les conventions collectives et les entreprises françaises, en retard sur ce point, devraient recruter davantage de docteurs. Inversement, les universitaires doivent être particulièrement rigoureux dans la délivrance de ces titres et diplômes, et les habilitations ne devraient être accordées qu'aux formations de qualité. L'organisation et la politique actuelles, avec la démagogie de la DGES, ne les y poussent pas. En dépit du discours officiel, les habilitations sont données essentiellement sur des critères quantitatifs et non qualitatifs. Or ce qui compte, ce n'est pas le nombre de masters ou de thèses délivrés (non plus que le nombre de baccalauréats !), mais leur qualité que l'on pourrait apprécier en prenant en compte le devenir des thésards. Comme on leur rebat les oreilles avec la notion de « masse critique », les universitaires sont poussés à faire du nombre et on voit ainsi de nombreux titulaires de masters ou de thèse obligés de se rabattre sur des postes sans rapport avec leurs titres... mais adaptés à leur valeur réelle. De même qu'on admet une sélection pour les formations professionnelles universitaires, on devrait admettre une sélection à l'entrée du master recherche : le nombre d'étudiants aptes à suivre ce type de formation n'est pas illimité et, si l'on veut un encadrement personnalisé des étudiants (ce qui est normal à ce niveau), il faut nécessairement en limiter l'accès. Dans la situation actuelle, le master ne remplace pas la maîtrise + le DEA, mais tend à devenir une maîtrise en deux ans, comme la licence devient un DEUG en trois ans : on trompe aussi bien les étudiants que les employeurs ! Cette inflation et dévaluation des diplômes a des conséquences sociales désastreuses : on crée des générations d'insatisfaits qui croient avoir atteint un niveau de qualification qu'ils ne parviennent pas à faire reconnaître dans l'entreprise... parce qu'en réalité leur diplôme ne sanctionne pas une vraie compétence. Enfin la qualité d'une formation à la recherche et par la recherche suppose un financement de la recherche fondamentale qui n'est nullement garanti par la récente loi de programme sur la recherche. La FNSAESR n'a jamais été démagogue, mais elle ne peut pas ne pas dénoncer le désengagement de l'Etat : la France est à la traîne pour le financement des universités, et on n'attirera pas les jeunes chercheurs les plus brillants par des salaires, au départ, de misère, et des perspectives d'avenir amputées par l'écrêtement des échelles lettres décidé par le gouvernement Mauroy et maintenu par tous ses successeurs. Enfin, pour améliorer l'encadrement de la recherche, il faut une définition beaucoup plus stricte de l'habilitation à diriger les recherches, dont le niveau réel varie considérablement et il conviendrait, comme pour l'encadrement des stages..., de compter la direction des masters et des thèses dans les obligations statutaires d'enseignement (128 h. de cours ou 192 h. de TD).

En conclusion, il ne faut pas négliger les formations fondamentales au profit d'une professionnalisation à court terme : en détruisant la formation humaniste qui a permis l'essor de l'Europe, puis du Nouveau Monde (former d'abord un homme qui sache parler, écrire et raisonner avant de lui donner la spécificité technique qui facilite son insertion professionnelle), on risque de conduire nos sociétés dans un moyen âge (sans les valeurs spirituelles qui ont nourri le moyen âge occidental). Paradoxalement, ce sont les écoles (petites ou grandes) qui nous le rappellent en réservant une part importante à la culture générale dans leurs concours d'entrée. Pour les cadres moyens et supérieurs (ceux que visent à former les filières spécifiquement universitaires) une formation générale de très haut niveau constitue le socle nécessaire à une spécialisation professionnalisante... et le gage d'une adaptabilité à l'évolution du monde et des techniques. L'orientation et même, à partir du master, la sélection des étudiants sont nécessaires pour assurer la qualité de la formation (c'est là la responsabilité des universitaires vis-à-vis de la Nation). Mais elles ne seront pas synonymes d'exclusion si on garantit, comme nous le disions plus haut, un vrai droit à la formation continue : un individu peut ne pas être mûr pour telle formation à tel moment de son existence, mais le devenir par le mûrissement et l'expérience professionnelle. En tout cas, il faut rompre avec l'idéologie qui domine dans l'Education Nationale depuis un demi-siècle, quels que soient les gouvernements, et qui veut faire croire que n'importe qui est capable de faire n'importe quoi à n'importe quel moment à condition que l'Etat mette des moyens financiers illimités : c'est cette idéologie trompeuse qui coupe l'Education Nationale du monde réel où, dans la lutte économique internationale, seuls les meilleurs peuvent trouver leur place, et le système éducatif français ne fera progresser tous les élèves ou étudiants (ce qui est sa mission) qu'en prenant en compte la réalité de leur diversité. Nos responsables politiques finiront-ils par le comprendre ? Avant de s'occuper des détails, il faut repenser tout le système éducatif.

Aix, le 12 juin 2006

Jean-Louis CHARLET
Président de la F.N.S.A.E.S.R.